

CONDITIONS D'ACCÈS EN MAGISTÈRE DE MATHÉMATIQUES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

Accès en Magistère (responsable : Rutger Noot – noot@math.unistra.fr) :

1^{ère} année de Magistère (et L3 de mathématiques) : Accès sur dossier, sur avis de la commission pédagogique, pour les étudiants issus de L2 mention Mathématiques, en particulier du parcours « Mathématiques et Physique Approfondies » et pour les étudiants issus des Classes Préparatoires (filières MP, MP*, PC*, PSI*).

2^e année de Magistère (et M1 de mathématiques fondamentales) :

- Accès sur dossier obligatoire pour l'entrée en master 1 pour **tous** les étudiants,
- Accès de droit en Magistère 2 pour les étudiants ayant réussi la première année de Magistère ;
- Recrutement en Magistère 2 par dérogation sur dossier, pour les étudiants ayant validé la Licence mention Mathématiques avec de très bons résultats.

3^e année de Magistère (et M2 de mathématiques fondamentales) : étudiants ayant réussi la 2^e année de Magistère (M1, enseignements spécifiques, stage) et admis en 2^e année d'un Master de Mathématiques, éventuellement extérieur à l'Université de Strasbourg.

Les candidats devront préalablement effectuer une pré-candidature en ligne sur la plateforme e-candidat via le site : <https://ecandidat.unistra.fr/> du **30 mars** au **13 juin 2018**.

Votre dossier ne sera complet qu'à réception du formulaire d'appréciation personnelle de votre enseignant de mathématique.

Les pièces justificatives pourront être déposées sur e-candidat jusqu'au : **18 juin 2018**

Inscription administrative

L'autorisation accordée ne constitue en aucun cas une inscription administrative.

Après **avis favorable** de la Commission, rendez-vous sur le site de l'UFR, rubrique [inscription administrative](#).

L'inscription en licence ou master s'effectuera en ligne, l'inscription en Magistère se fera uniquement en présentiel